

“Pour la Relance économique : plan local d’urgence de l’Est Cantal”

Programme d’actions

1. Soutien de la relance économique par l’investissement public communautaire ;
2. Participation financière au fonds Région Unie : aide n° 1 : Tourisme – hôtellerie – restauration : subvention ;
3. Participation financière au fonds Région Unie : aide n° 2 : Microentreprises – associations : avance remboursable ;
4. Mise en place d’un fonds local de solidarité Cafés - Hôtellerie – Restauration ;
5. Aide aux commerces et à l’artisanat de proximité avec point de vente ;
6. Dispositif d’accompagnement aux usages numériques pour les acteurs économiques locaux ;
7. Action en faveur de l’emploi : promotion des offres d’emploi sur le territoire ;
8. Mutualisation des supports de communication ;
9. Soutien à la consommation et à l’animation locale ;
10. Comité de suivi et d’évaluation pour la relance économique.



Fiche action N° 1	Soutien de la relance économique par l’investissement public communautaire				
Enjeu	Réalisation des investissements portés par les collectivités locales et accélération des opérations en projet.				
Description de l’opération	<p><u>Constat</u> : lors des réunions de concertation avec les représentants des socioprofessionnels, la demande prioritaire et unanime a porté sur l’importance du maintien des investissements publics en cours et à venir.</p> <p>En effet, l’investissement public local représente plus de 75% de la commande locale.</p> <p><u>Objectifs</u> :</p> <p>Poursuivre les opérations d’investissements en cours et budgétisées (AP-CP). Accélérer les études pré-opérationnelles pour permettre aux futurs exécutifs d’attribuer les marchés au plus tôt. Engager les études nécessaires aux investissements futurs, aujourd’hui au stade avant projet sommaire.</p>				
Cible	Artisans, entreprises du BTP, équipes de maîtrise d’œuvre.				
Maîtrise d’ouvrage	Saint-Flour Communauté - Hautes Terres Communauté - SYTEC				
Partenaires	Les financeurs des opérations (maintien des engagements financiers, prise en compte de certains délais rallongés, sollicitation d’une instruction rapide des demandes, souplesse dans l’utilisation de la DETR et de la DSIL 2020)				
Echéance	2020 à 2022				
Moyens/ outils	Reprise des chantiers conformément aux protocoles sanitaires définis en lien avec les entreprises et les SPS. Lancement des procédures de consultation.				
Financement		Hautes Terres Communauté	Saint Flour Communauté	SYTEC	TOTAL
	Opérations financées dont les chantiers ont commencé	1 061 000 €	610 000 €		1 455 000 €
	Opérations financées et qui démarrent	5 934 000 €	2 842 000 €		9 060 000 €
	Projets financés et engagés par les assemblées délibérantes	192 000 €	1 685 000 €		1 736 000 €
	TOTAL en cours	7 187 000 €	5 137 000 €	2 300 000 €	14 551 000 €
	Etudes sur les Opération en attente de financement	88 870 €	Montant pour les études engagées 527 000 € Montant des travaux projetés 3 292 990 €		687 500€
				- €	
TOTAL	7 276 000 €	5 664 000€	2 300 000 €	15 238 500 €	

“Pour la Relance économique : plan local d’urgence de l’Est Cantal”

Fiche action N° 2	Participation financière au fonds “Région Unie” : Aide N°1 : aide tourisme, hôtellerie et restauration						
Enjeux	Contribuer au dispositif régional qui vise à « soulager » les besoins de trésorerie des structures bénéficiaires du secteur du tourisme - hôtellerie restauration <i>A noter que sans l'intervention des EPCI, le fonds régional ne peut pas être sollicité par les acteurs économiques du territoire.</i>						
Description de l’opération	Subvention allant jusqu'à 5000 € visant à soutenir le financement des échéances du capital restant dû, pour les structures ayant contracté un emprunt pour financer des investissements de rénovation, création, extension ou aménagement ainsi que l'acquisition de matériels et mobiliers. <i>Les entreprises devront justifier d’une perte de chiffre d’affaires supérieure ou égale à 20 % du 1er mars 2020 jusqu’à la date de la demande par rapport à la même période de l’année précédente (pour les entreprises créées après le 1er mars 2019), le calcul s’effectuera par rapport au CA mensuel moyen sur la période comprise entre la date de création de l’entreprise et le 1er mars 2020).</i>						
Cible	Entreprises et associations de droit privé des secteurs touristiques, hôtellerie et restauration de moins de 10 salariés.						
Maîtrise d’ouvrage	Région Auvergne Rhône Alpes (les EPCI contribuent au fonds et seront associées) qui assure l’instruction des demandes.						
Partenaires	La Région et la Banque des Territoires.						
Echéance	Aide n°1 : avril 2020 au 31 décembre 2020.						
Moyens/ outils	Montant des contributions communautaires dans le cadre d’une convention de participation avec la Région : Aide n°1 : 2€/habitant <i>Les contributions des collectivités territoriales et des EPCI sont exclusivement affectées aux bénéficiaires implantés sur leur territoire. En cas de non utilisation de la totalité de ces ressources, elles leur seront restituées, en toute transparence et traçabilité.</i> <i>L’abondement financier des EPCI aux deux dispositifs régionaux est l’un des axes du plan local d’urgence de Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté. Les 2 EPCI sollicitent un conventionnement avec la Région pour la création de dispositifs locaux complémentaires à ceux mis en place au niveau régional.</i>						
Financement	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">Saint-Flour Communauté</td> <td style="width: 16.5%; text-align: center;">50 000 €</td> <td style="width: 33%;">Hautes Terres Communauté</td> <td style="width: 16.5%; text-align: center;">24 000 €</td> </tr> </table>			Saint-Flour Communauté	50 000 €	Hautes Terres Communauté	24 000 €
Saint-Flour Communauté	50 000 €	Hautes Terres Communauté	24 000 €				

“Pour la Relance économique : plan local d’urgence de l’Est Cantal”

Fiche action N° 3	Participation financière au fonds “Région Unie” : Aide N°2 : Fonds Régional d’Urgence - Micro-entreprises et associations						
Enjeux	Contribuer au dispositif régional qui vise à soutenir les entreprises n'ayant pu bénéficier d'autres dispositifs, notamment microentreprises et associations pour soutenir leur trésorerie et renforcer l'effet levier attendu en faveur des acteurs économiques de nos territoires. <i>A noter que sans l'intervention des EPCI, le fonds ne peut pas être sollicité par les acteurs économiques du territoire.</i>						
Description de l'opération	Avance remboursable aux microentreprises et associations, de 3000 € à 20 000 €, sur 5 ans avec différé de 18 mois, à taux 0						
Cible	Microentreprises, Entrepreneurs individuels, Indépendants, TPE (commerçants, artisans et autres de 0 à 9 salariés) et Associations						
Maîtrise d'ouvrage	Région Auvergne Rhône Alpes (les EPCI contribuent au fonds et seront associées) qui assure l'instruction des demandes						
Partenaires	La Région et la Banque des Territoires						
Echéance	Aide n°2 : du 8 juin 2020 au 31 décembre 2020						
Moyens/ outils	<p>Montant des contributions communautaires dans le cadre d'une convention de participation avec la Région :</p> <p>Aide n°2 : 2€/hab</p> <p><i>Les contributions des collectivités territoriales et des EPCI sont exclusivement affectées aux bénéficiaires implantés sur leur territoire. En cas de non utilisation de la totalité de ces ressources, elles leur seront restituées, en toute transparence et traçabilité.</i></p> <p><i>L'abondement financier des EPCI aux deux dispositifs régionaux est l'un des axes du plan local d'urgence de Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté. Les 2 EPCI sollicitent un conventionnement avec la Région pour la création de dispositifs locaux complémentaires à ceux mis en place au niveau régional.</i></p> <p><i>Les opérateurs en charge de gérer (hors paiement) l'aide n°2 « Microentreprises & Associations » sont notamment les opérateurs sélectionnés par la Région dans le cadre de ses programmes « Ambition Région Création » et « Solution Région Création » et mandatés par convention de mandat de gestion à titre gratuit : (ADIE, Initiative France, France Active, URSCOP, Réseau Entreprendre).</i></p>						
Financement	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 33%;">Saint-Flour Communauté</td> <td style="width: 16%;">50 000 €</td> <td style="width: 33%;">Hautes Terres Communauté</td> <td style="width: 18%;">24 000 €</td> </tr> </table>			Saint-Flour Communauté	50 000 €	Hautes Terres Communauté	24 000 €
Saint-Flour Communauté	50 000 €	Hautes Terres Communauté	24 000 €				

“Pour la Relance économique : plan local d’urgence de l’Est Cantal”

Fiche action N° 4	Mise en place d’un fonds local de solidarité Cafés - Hôtellerie-Restauration						
Enjeux	<p>Soutenir et encourager la réouverture des cafés, hôtels, restaurants ayant connu une fermeture jusqu’au 2 juin 2020.</p> <p>Relancer une animation locale dans les hôtels-café-restaurants de centre bourg pour développer la fréquentation des autres commerces.</p>						
Description de l’opération	<p>Aide directe aux cafés, hôtels, restaurants justifiant d'un arrêt d'activité ou d'une baisse significative d'activité par rapport à la même période de l'année précédente (>50%) pour soutenir la réouverture en juin 2020 et encourager l'animation des centres-bourgs.</p> <p>Attribution d’une aide communautaire de 750 € /structure.</p> <p>Cumul possible avec une éventuelle aide communale.</p>						
Cible	<p>Sont éligibles les cafés, hôtels, restaurants ayant leur siège social et leur établissement sur le territoire.</p> <p>Sont éligibles au présent dispositif les structures n’ayant pu bénéficier de l'aide d'urgence N°1 du Fonds Région Unie "Tourisme-Hébergement-restauration"</p>						
Maîtrise d’ouvrage	<p>Saint-Flour Communauté - Hautes Terres Communauté</p> <p>Communes du périmètre territorial des deux communautés de communes.</p>						
Partenaires	<p>Partenaires financiers : Communes membres des EPCI.</p> <p>Partenaires associés : Membres du groupe de travail GPECT</p> <p>Conventionnement avec la Région :</p> <p><i>L’abondement financier des EPCI aux deux dispositifs régionaux est l’un des axes du plan local d’urgence de Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté. Les 2 EPCI sollicitent un conventionnement avec la Région pour la création du présent fonds local d’urgence, complémentaire aux dispositifs mis en place au niveau régional.</i></p> <p>Les communes concernées pourront compléter ce soutien en apportant une aide forfaitaire du montant de leur choix aux structures ayant leur siège sur le territoire communal, conformément au règlement d’aide afférent à ce dispositif local et sous réserve d’un conventionnement avec la Région pour la mise en œuvre de ce fonds.</p>						
Echéance	<p>Juin - juillet 2020</p>						
Moyens/ outils	<p>Communication sur le dispositif via les outils de chaque EPCI + le numéro vert guichet unique de la Région (fiche action n°9)</p> <p>Dossier simplifié de dépôt de demande, mutualisation d’une mission d’instruction des dossiers entre SFC et HTC, réactivité des services d’instruction et de versement de la subvention pour permettre aux structures bénéficiaires de percevoir les fonds le plus rapidement possible.</p>						
Financement	<p>Dépenses d’investissement :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; padding: 5px;">Saint-Flour Communauté</td> <td style="width: 33%; padding: 5px; text-align: center;">100 000 €</td> <td style="width: 33%; padding: 5px;">Hautes Terres Communauté</td> <td style="width: 33%; padding: 5px; text-align: center;">65 000 €</td> </tr> </table>			Saint-Flour Communauté	100 000 €	Hautes Terres Communauté	65 000 €
Saint-Flour Communauté	100 000 €	Hautes Terres Communauté	65 000 €				

Fiche action N°5	Aide aux commerces et à l’artisanat de proximité avec point de vente							
Enjeux	Soutien aux commerces et à l’artisanat de proximité.							
Description de l’opération	<p>Aide directe en faveur du commerce, de l’artisanat et des services avec point de vente en centre bourg, cofinancée par la Région et l’EPCI. Il s’agit de soutenir la création, la reprise, le développement du commerce et de l’artisanat en centre bourg Bénéficiaires : microentreprise - TPE de 0 à 10 salariés Avec point de vente de moins de 400 m² Inscrites au RCS CA annuel inférieur à 1M€ Dépenses éligibles : investissements liés à l’installation ou rénovation de point de vente Dépenses éligibles : 10 000 € à 50 000 € HT max</p> <p>Montant de l’aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide Régionale : 20 % (soit 2000 € à 10 000 €) • Aide communautaire : 10% (soit 1000 € à 5000 €) <p>Subvention d’investissement de 3000 € à 15 000 € par projet, cumulable avec le fonds local d’urgence et fonds Région Unie</p>							
Maîtrise d’ouvrage	Région Saint-Flour Communauté ; Hautes Terres Communauté							
Cible	Activités de commerce, artisanat et service avec point de vente en centre bourg							
Partenaires	Partenaire financier : Région Partenaires techniques au montage de dossier : Chambres consulaires							
Echéance	Dispositif en cours							
Moyens à mobiliser	Animation du dispositif d’aide par les services communautaires et les chambres consulaires							
Financement	Dépense d’investissement <table border="1" data-bbox="336 1603 1522 1671"> <tr> <td data-bbox="336 1603 667 1671">Saint-Flour Communauté</td> <td data-bbox="667 1603 903 1671">60 000 €</td> <td data-bbox="903 1603 1286 1671">Hautes Terres Communauté</td> <td data-bbox="1286 1603 1522 1671">40 000 €</td> </tr> </table>				Saint-Flour Communauté	60 000 €	Hautes Terres Communauté	40 000 €
Saint-Flour Communauté	60 000 €	Hautes Terres Communauté	40 000 €					

“Pour la relance économique : plan local d’urgence de l’Est Cantal”

Fiche action N° 6	Dispositif d’accompagnement aux usages numériques pour les acteurs économiques locaux
Enjeux	<p>Sensibiliser les commerçants et artisans aux nouveaux modes de consommation par internet. Développer leurs pratiques et connaissances informatiques.</p> <p>Pérenniser les modes de vente en ligne initiés pendant la période de crise sanitaire à titre expérimental.</p>
Description de l’opération	<p><u>Action 1</u> : formation. Former les commerçants et les producteurs aux usages numériques. Renforcer la collaboration interprofessionnelle en s’appuyant sur les associations existantes et inciter à la fédération dans les centres bourgs non dotés. Accompagner les producteurs et commerçants sur les volets communication / promotion / animation, en mutualisant les ressources des deux collectivités.</p> <p><u>Action 2</u> : vente en ligne de produits. Mettre en place des modes de commercialisation adaptés aux nouvelles attentes des consommateurs / anticiper le renouvellement de situations de crise - confinement. Développer la vente à distance comme nouveau débouché commercial pour les commerçants et producteurs locaux. Encourager les initiatives collectives. Suite à l’expérimentation “Drive de produits locaux” mise en œuvre par Saint-Flour Communauté pendant la période de confinement, il apparaît opportun de poursuivre le développement d’outils collectifs type « place de marché internet » afin d’accompagner les commerçants, producteurs locaux et prestataires touristiques vers de nouveaux débouchés et ainsi augmenter leur chiffre d’affaires, faciliter et encourager la consommation locale, proposer une vitrine des produits locaux.</p>
Cible	Commerçants et producteurs locaux.
Maîtrise d’ouvrage	Chambre de Commerce et d’Industrie– Chambre des Métiers et de l’Artisanat - Chambre d’Agriculture du Cantal
Partenaires	Saint-Flour Communauté - Hautes Terres Communauté
Echéance	Jusqu’au printemps 2021
Moyens/ outils	<p><u>Action 1</u> : Mise en place d’actions de formation dédiées, en lien avec des prestataires spécialisés et les chambres consulaires. Conventionnement avec les associations de commerçants et artisans pour l’animation et la coordination.</p> <p><u>Action 2</u> : Intégration d’un outil « place de marché internet » au sein du projet de plate forme numérique de Saint-Flour Communauté financé au titre du FEDER, en lien avec le Manager centre-ville de la ville de Saint-Flour et le futur chef de projet “Opération de Revitalisation du Territoire” de Saint-Flour Communauté.</p>

FinancementAction 1

DÉPENSES		RESSOURCES	
Prestations de formation ciblées	20 000 €	Saint Flour Communauté	13 400 €
		Hautes Terres Communauté	6 600€
TOTAL	20 000 €	TOTAL	20 000€

Action 2

DEPENSES		RESSOURCES	
Dépenses de personnel	38 000 €	Saint Flour Communauté	45 600
Dépenses de prestations externes de service	59 650 €		
Plate forme numérique	130 350 €	FEDER	182 400
TOTAL	228 000 €	TOTAL	228 000€

Fiche action N°7	Action en faveur de l’emploi Promotion des offres d’emploi du territoire		
Enjeu	Actions en faveur de l’emploi Partenariat avec Pôle Emploi sur la communication et la promotion des offres d’emplois du territoire		
Description de l’opération	<p>Cette action permettra la diffusion sur les sites internet de Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté des offres d’emplois proposées par Pôle Emploi. Cette action s’inscrit pleinement dans la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale de Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté et dans leur politique d’accueil d’actifs. Ce partenariat fera l’objet d’une convention avec les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des sites internet des EPCI avec la création d’une page dédiée aux offres d’emplois du territoire <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition gratuite par pôle emploi de ses offres d’emplois • Géolocalisation des offres d’emplois à diffuser • Actualisation automatique des offres d’emplois par Pôle emploi (pas de nécessité de maintenance et de mise à jour) <p>Ce partenariat pourra renforcer la visibilité des sites internet et de l’offre territoriale.</p>		
Maîtrise d’ouvrage	Saint-Flour Communauté – Hautes Terres Communauté		
Cible	Entreprises – demandeurs d’emploi – actifs		
Partenaires	Direction Départementale de Pôle Emploi Groupe de travail GPECT		
Echéance	Juillet 2020		
Moyens / outils	Création d’une page sur les sites internet de chaque EPCI (Mise à jour automatique – pas besoin de maintenance)		
Financement	Dépenses de fonctionnement pour adaptation site internet :		
	Saint-Flour Communauté	1000 €	Hautes Terres Communauté 1000 €

Fiche action N°8	Diffusion partagée de l’information auprès des acteurs économiques
Enjeu	Tout au long de la crise liée au COVID19, les collectivités se positionnent comme des relais de communication à différents niveaux, de la compréhension des régimes d’aides proposés à l’incitation à consommer localement.
Description de l’opération	Plusieurs actions de communication sont menées par les collectivités pour répondre aux enjeux spécifiques du territoire.
Cible	Acteurs économiques locaux en recherche de supports d’information sur les soutiens disponibles. Résidents du territoire qui peuvent maintenir et relancer l’économie par une consommation locale.
Maîtrise d’ouvrage	Saint-Flour Communauté - Hautes Terres Communauté
Partenaires	Partenaires de la démarche GPECT Région avec son numéro Vert Guichet Unique 0805 38 38 69
Echéance	En continu depuis le début de la crise Une communication renforcée sur le plan d’urgence de l’Est Cantal.
Moyens/ outils	Une visibilité donnée aux commerces locaux sur les sites Internet des collectivités + relais sur les réseaux sociaux + promotion par communiqué(s) de presse. Des synthèses des régimes d’aide à disposition mises en ligne, et une publication régulière de liens vers des web-conférences utiles. Un appui par le Numéro Vert de la Région Auvergne Rhône Alpes pour informer sur le dispositif de soutien direct local.
Financement	Moyens humains de Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté : services communication et développement territorial

Fiche action N° 9	Soutien à la consommation et à l’animation locale
Enjeu	L'objectif est de soutenir la consommation locale avec la mise en place d’actions collectives d’une part en partenariat avec associations de commerçants et en favorisant l'organisation d’animations estivales sur l’ensemble du territoire en lien avec les communes.
Description de l’opération	Elle a pour but d’encourager l’organisation d’animations dans le respect des règles sanitaires en vigueur, pour pallier l’annulation des événement phares du territoire, en encourageant l'organisation d’animations au cours de l’été 2020, pour attirer des flux de visiteurs dans les communes et encourager la fréquentation des commerces locaux.
Cible	Associations locales de commerçants Communes et leurs acteurs culturels
Maîtrise d’ouvrage	EPCI - communes - associations - offices de commerce
Partenaires	Communes - offices de tourismes - associations- intermittents du spectacle
Echéance	Été –automne 2020
Moyens/ outils	Conventionnement avec les associations locales de commerçants Subventions aux animations estivales portées par des communes ou leurs acteurs culturels
Financement	Saint-Flour Communauté: 50 000 €

“Plan de relance économique : plan d’urgence de l’Est Cantal”

Fiche action N°10	Comité de suivi et d'évaluation pour la relance économique
Enjeu	Assurer un suivi de ce plan d'actions d'urgence avec les partenaires économiques associés à sa construction et à sa mise en œuvre, et renforcer le travail de concertation entre les territoires et les partenaires économiques déjà initié par la démarche GPECT Procéder à l'évaluation de plan d'urgence de l'Est Cantal
Description de l'opération	Un comité de suivi et d'évaluation de cette démarche coordonnée par les EPCI se réunira régulièrement pour assurer le suivi et l'évaluation de ce plan d'actions d'urgence L'objectif est de poursuivre cette mobilisation des partenaires économiques et des territoires pour renforcer ce lien, et poursuivre le travail de concertation et de partage d'informations en faveur du développement économique du territoire. Cette action s'inscrit dans la démarche GPECT. Le comité de suivi sera composé des membres associés à la construction de ce plan d'actions, et sera renouvelé au niveau de la représentation des EPCI avec les nouveaux exécutifs.
Cible	Partenaires économiques
Maîtrise d'ouvrage	Saint-Flour Communauté– Hautes Terres Communauté
Partenaires	Partenaires économiques de la démarche GPECT CCI - CMA - CA - Agence Auvergne Rhône Alpes entreprises - DIRECCTE - Pôle Emploi - Département du Cantal- Conseil de l'ordre des experts comptables - représentant des socioprofessionnels
Echéance	2020 - 2021
Moyens/ outils	Services économiques des EPCI
Financement	Coordination par les EPCI